

Commission Bouchard-Taylor
Bonaventure, 4 octobre 2007

Mémoire: La place des immigrants dans notre société et les accommodements religieux

Présenté par Christian Rioux, technicien en informatique au Cégep de la Gaspésie et des Îles, à Gaspé

Comme la plupart des québécois, je me sens interpellé par la médiatisation des accommodements raisonnables. Certaines choses que j'ai entendues m'irritent au plus haut point, certains accommodements déraisonnables, mais aussi certains commentaires des gens face aux immigrants.

La place des immigrants:

Avant d'aller plus loin, il faut préciser la place qu'occupent les immigrants dans notre société. L'immigration est nécessaire dans les pays occidentaux à cause de la faible natalité, et particulièrement en Gaspésie, avec l'exode des jeunes vers les grands centres et l'arrivée importante de retraités.

Sans l'apport des immigrants, le Québec se retrouverait avec une société vieillissante, avec peu de gens pour occuper les emplois. Nous nous devons donc d'accueillir de notre mieux ces gens qui choisissent de venir s'établir chez nous.

N'oublions pas que nous sommes une société d'immigrants. Nous sommes tous un peu français, anglais, acadien, loyaliste, irlandais, ou écossais. Comme nous ne faisons plus assez d'enfants, dans quelques générations, un québécois moyen sera aussi de descendance africaine, arabe ou chinoise. C'est le prix à payer pour garder notre économie en santé et notre niveau de vie, et c'est correct comme ça.

Les accommodements religieux.

Les accommodements religieux devraient être limités par les règles et lois en place. Si un règlement dit: "Pas de couteau à l'école", ou "casque de sécurité obligatoire", il n'y a pas un accommodement religieux qui devrait passer par dessus ça. Tant que les règlements et les lois ne sont pas abusifs, et sont dans un but de sécurité, ça devrait régler une partie du problème.

Le tollé avec le vote voilé n'a pas raison d'être tant qu'il y aura aussi le vote par la poste. Si on accepte le vote par la poste, on se doit d'accepter le vote voilé. Il faut donc clarifier les lois.

D'autre part, la religion c'est quelque chose de personnel, et ça doit se pratiquer en privé, ou alors dans des établissements prévus à cet effet (églises, mosquées, synagogues). Pas question de fournir des lieux de prière dans des endroits comme les écoles publiques.

L'état ne doit pas financer les écoles à confession religieuse. Elles devront se financer par elles même, et respecter les normes du ministère.

Les symboles religieux de toutes sortes doivent sortir des lieux publics. Ça veut dire aussi plus de crucifix dans les écoles et les édifices publics.

Mais la laïcisation totale pose un autre problème, qu'advient-il des fêtes religieuses comme Noël ? C'est une fête qui a perdu une partie de son sens religieux, mais c'est aussi une fête traditionnelle. Si on veut enlever les symboles religieux, faut-il enlever les décorations de Noël dans les lieux publics ? Devra-t-on offrir des congés payés à ceux pratiquant d'autres religions ? Et qu'advient-il congés fériés offert à tous le monde pour les fêtes religieuses comme Pâques ou Noël ?